

Genesee Generating Station

Units 4 & 5

Résumé de projet

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Novembre 2013



Résumé de la description de projet des unités 4 et 5 de la centrale électrique Genesee proposé par Capital Power

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Capital Power Generation Service Inc. (Capital Power) est heureuse de livrer le présent résumé de description de projet des unités 4 et 5 pour la centrale électrique Genesee (le projet). Le présent résumé de description de projet a pour but d'aider l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) à établir la nécessité de procéder à une évaluation fédérale des impacts environnementaux.

Capital Power propose d'agrandir sa centrale électrique Genesee (centrale Genesee) avec la construction et l'exploitation d'une centrale électrique au gaz naturel pour répondre à la demande grandissante d'électricité en l'Alberta en raison de la croissance économique soutenue dans cette province et de la mise hors service de certaines centrales au charbon autour de 2020. Le projet se situe à côté des unités 1 à 3 de la centrale Genesee, à 17 km au nord de la ville de Warburg dans le comté de Leduc (figure 1). Le projet se situe dans la section 25, canton 50, rang 3, à l'ouest du 5^e méridien et devrait occuper environ 5 ha de terrain perturbé antérieurement (site existant) appartenant à Capital Power (figure 2). La centrale Genesee est exploitée sur ce site depuis 1989. Les trois unités existantes brûlent du charbon provenant de la mine Genesee avoisinante pour produire de l'électricité. Les unités 1 et 2 de la centrale Genesee ont une capacité nominale de 410 MW, tandis que l'unité 3 a une capacité nominale de 495 MW. Le projet augmenterait la production d'électricité de la centrale Genesee d'environ 80 % (jusqu'à 1 050 MW de capacité brute supplémentaire) pour atteindre une capacité nominale brute totale allant jusqu'à 2 365 MW.

La réalisation de ce projet vise à répondre à la demande grandissante d'électricité en l'Alberta en raison de la croissance économique soutenue dans cette province et de la mise hors service de certaines centrales au charbon autour de 2020. La conception et la configuration du projet satisferont également aux exigences concernant la production souple et acheminable en Alberta qui devraient accompagner les niveaux accrus d'électricité de source éolienne et d'autres types de production intermittente.

Promoteur	Personne-ressource pour le projet
M. Brian Vaasjo Président et chef de la direction Capital Power Corporation 12th Floor EPCOR Tower 10423-101 Street Edmonton, Alberta T5H 0E9	Jennifer Lowry Conseillère principale, consultation publique Sans frais : (Alberta) 1 866 348-3946 Local : 780-848-8474 Télécopieur : 780-392-5124 Courriel : publicconsultation@capitalpower.com

Les consultations auprès des groupes autochtones (Premières nations et Métis) et le public débiteront officiellement au cours du dernier trimestre de 2013. Capital Power a mentionné le projet dans son bulletin communautaire bimensuel à l'intention des intervenants régionaux. Ce bulletin a été affiché également sur le site Web de l'entreprise. En outre, on a fait référence au projet dans plusieurs articles de l'*Edmonton Journal*.

Le projet sera soumis à l'approbation de l'Alberta Utilities Commission (AUC) et de l'Environment and Sustainable Resource Development (ESRD) de l'Alberta pour la construction et l'exploitation de la centrale électrique. Dernièrement, Capital Power a présenté une lettre et un tableau récapitulatif à l'ESRD pour obtenir la confirmation qu'un rapport d'évaluation des impacts environnementaux n'était pas nécessaire. D'après les documents présentés, l'ESRD a établi qu'une évaluation des impacts environnementaux n'était pas nécessaire pour le projet.

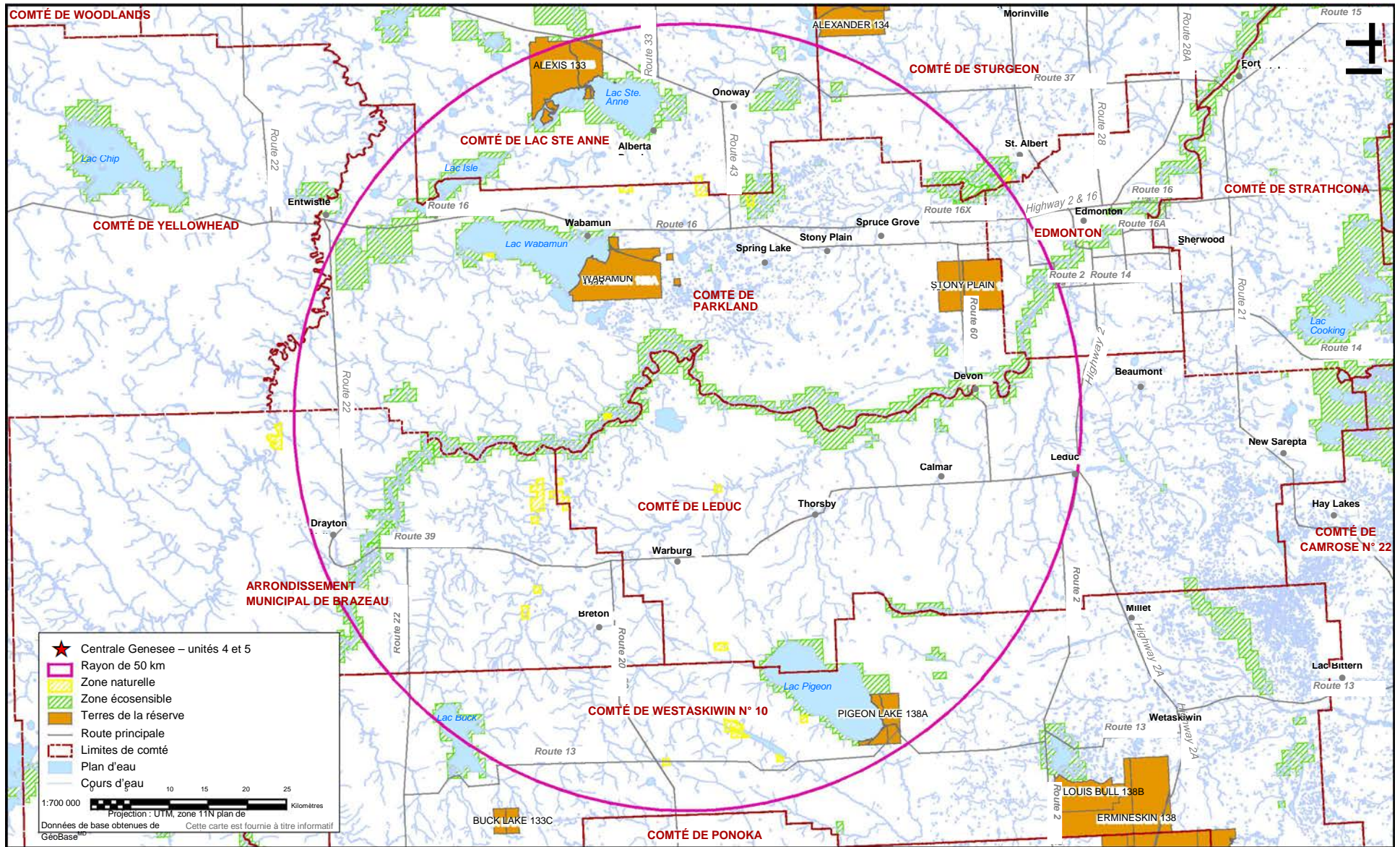
Capital Power présentera un dossier environnemental détaillé pour étayer sa demande de modifications. Ce dossier fournira à l'ESRD et aux autres organismes de réglementation suffisamment de renseignements pour leur permettre d'évaluer les effets potentiels qu'aura le projet sur l'environnement et d'établir si le projet doit être approuvé.

Capital Power devra vraisemblablement modifier ses approbations en vertu de la *Water Act* albertaine ainsi que son permis de dérivation d'un cours d'eau pour la réalisation de son projet afin qu'ils reflètent l'intégration du projet aux installations actuelles de la centrale Genesee. Le projet exploitera de façon efficace l'infrastructure actuelle de la centrale Genesee, en particulier la prise d'eau de la rivière, la station de pompage, l'étang de refroidissement et le point de rejet de l'eau de la centrale Genesee dans la rivière Saskatchewan Nord. L'utilisation de l'infrastructure actuelle de la centrale permettra de réduire davantage les effets environnementaux potentiels du projet.

Capital Power devra obtenir un permis de développement auprès du comté de Leduc. Il pourrait également être nécessaire d'obtenir une autorisation pour le transport aérien auprès de Transports Canada ainsi qu'une autorisation d'utilisation du sol de Nav Canada puisque deux nouvelles cheminées de turbo-alternateurs seront installées (chacune d'une hauteur approximative de 80 m).

Aucune étude récente ni historique n'a été réalisée dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012* dans la région. Cependant, Capital Power a mené à bien de nombreuses études environnementales dans le passé et récemment sur les sites de la centrale et de la mine Genesee existante, dont les suivantes :

- évaluations environnementales en 2001, 2005 et 2011 pour appuyer l'exploitation de la centrale et de la mine Genesee existante (p. ex., l'autorisation d'exploiter le projet Genesee 3 [2001], le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la centrale Genesee existante [2005] et l'autorisation d'agrandir la mine Genesee [2011]);
- programme de bio-surveillance en cours visant à mesurer les effets environnementaux de la centrale Genesee actuelle (depuis 2004);
- rapports annuels de conformité soumis à l'ESRD et à l'AUC pour les émissions atmosphériques, le bruit et la qualité de l'eau de surface et de celle de l'étang de refroidissement.



V:\1102\active\110219025\qis\Figures\Publié\Consultation\Figure3_Regional_Setting.mxd
 21-10-2013 Par : alundell

Octobre 2013
 1102-19025

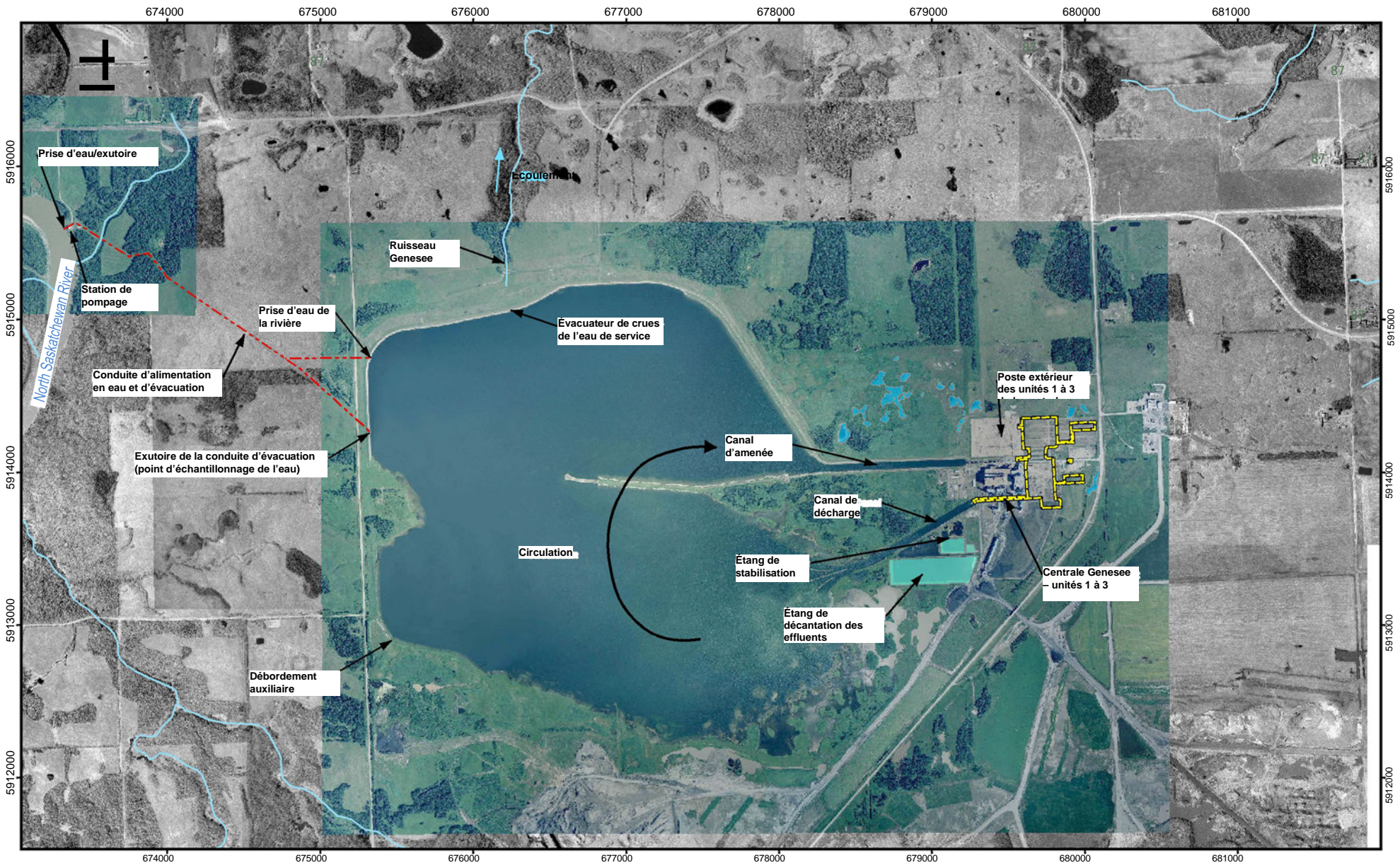


Client/Projet
 CAPITAL POWER CORPORATION
 AGRANDISSEMENT DE
 LA CENTRALE GENESEE

Figure n°
 1

Titre

CADRE RÉGIONAL DU PROJET



V:\1102\active\110219025\gis\Figures\Figure2_medium_extant.mxd
 30-10-2013 Par :alundell

Octobre
 1102-19025



Projection : UTM, zone 11N plan de référence : NAD 83
 Imagerie obtenue auprès de l'Alberta Sustainable
 Resource Development (ASRD), 2011 et de Capital
 Power Corporation (CPC), 2011.

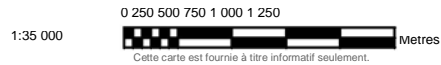
- Limites de la construction
- Conduite d'alimentation en eau et d'évacuation
- Habitation
- Plan d'eau artificiel
- Marais

Client/Projet
 CAPITAL POWER
 CORPORATION –
 AGRANDISSEMENT DE LA
 CENTRALE GENESEE

Figure n°
 2

Titre

**PLAN DE SITUATION DES UNITÉS 4
 ET 5
 DE LA CENTRALE GENESEE**



RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

En décembre 2012, Capital Power a annoncé l'aménagement du projet (anciennement désigné sous le nom de Capital Power Energy Centre). Capital Power, avec des partenaires éventuels, prévoit la construction et l'exploitation du projet. Pour le moment, sa mise en service n'est pas prévue avant 2017. Le projet aura une capacité de production brute approximative de 1 050 MW. La construction pourrait se faire en deux phases, chacune ayant une capacité à peu près égale. La durée de vie prévue de l'installation est de 35 ans environ.

Le projet fera appel à la technologie de production d'électricité par gaz naturel à cycle combiné. Plus précisément, le projet consiste en deux unités jumelées composées chacune d'une turbine à gaz naturel raccordée à un générateur de vapeur à récupération de chaleur et d'une turbine à vapeur. Les nouvelles installations de production d'électricité seront situées sur un site existant à côté de la centrale Genesee. Le projet exploitera de façon efficace l'infrastructure actuelle de la centrale, en particulier la prise d'eau dans la rivière, la station de pompage, l'étang de refroidissement Genesee et le point de rejet de la centrale dans la rivière Saskatchewan Nord.

L'eau de refroidissement du projet continuera de provenir du canal d'amenée de l'étang de refroidissement Genesee, traversera une fois les turbines à vapeur et sera rejetée dans l'étang de refroidissement par le canal de sortie.

D'autres infrastructures mineures seront construites sur le site, dont les suivantes :

- de nouvelles routes mineures;
- un raccordement de gaz naturel pour l'alimentation des turbines à gaz;
- une station de pompage ouverte pour la circulation ou le refroidissement et la protection incendie, ainsi que les canalisations connexes;
- des installations de stockage et d'entreposage d'ammoniac pour le système de réduction catalytique sélective (RCS);
- des installations de stockage et d'entreposage de l'eau déminéralisée traitée.

L'électricité produite par le projet sera acheminée sur environ 200 m jusqu'au poste Genesee, propriété d'EPCOR, par une ligne aérienne de 500 kV. On prévoit que le projet fournira une production d'électricité nette de 1 020 MW au réseau électrique de l'Alberta.

Le projet constitue un agrandissement d'une centrale électrique à combustible fossile qui permettra d'augmenter la capacité de production de 50 % ou plus et de 200 MW ou plus. Par conséquent, il est assujéti aux dispositions énoncées dans l'annexe 1, article 3a, du Règlement désignant les activités concrètes.

Le projet se divise en deux phases dont la capacité de production combinée brute s'élève à 1 050 MW. Les configurations de la production par cycle combiné reposent sur un concept selon lequel il sera possible de construire la phase initiale d'environ 525 MW de capacité brute et d'intégrer ultérieurement une seconde phase ayant environ la même capacité de production. Pour le moment, sa mise en service est prévue au mieux pour 2017.

La phase I consiste en la construction et l'exploitation d'une centrale au gaz naturel à cycle combiné d'une capacité brute de 525 MW environ. Cette phase sera située sur le site existant (terrain perturbé antérieurement) adjacent à la centrale Genesee existante. La phase I occupera une superficie approximative de 2,5 ha (figure 2). La phase II est identique à la phase I et consiste également en la construction et en l'exploitation d'une centrale modulaire au gaz naturel à cycle combiné d'une capacité brute de 525 MW. Cette phase sera située aussi sur un site existant

adjacent à la phase I (figure 2). Cette phase occupera également une superficie de terrain perturbé de 2,5 ha.

Chaque centrale se compose de trois éléments principaux : un groupe turbo-alternateur à gaz, un générateur de vapeur à récupération de chaleur et un groupe turbo-alternateur à vapeur en configuration jumelée.

Globalement, le projet occupera une zone d'environ 200 m sur 400 m sur un terrain déjà préparé dans le cadre de la construction de la phase 3 du projet Genesee (2001-2005). Les turbines seront installées dans deux grands bâtiments. Celui des turbines aura une hauteur d'environ 30 m et les deux cheminées des groupes turbo-alternateurs à gaz auront une hauteur d'environ 80 m.

Le projet nécessitera une source d'électricité, de gaz naturel et d'eau de refroidissement. L'électricité sera fournie par un raccordement au poste Genesee déjà présent sur le site. D'autres équipements électriques (p. ex., des transformateurs) seront installés dans le poste Genesee, et une courte ligne électrique aérienne (200 m) raccordera la centrale Genesee au réseau.

L'alimentation en gaz proviendra d'une nouvelle conduite d'alimentation terrestre raccordée au réseau de distribution de gaz naturel existant situé à proximité du projet.

L'eau de refroidissement des turbines à vapeur proviendra du canal d'amenée de l'étang de refroidissement existant. L'étang de refroidissement assurera également tous les autres besoins d'eau de refroidissement et d'appoint des équipements. En outre, tous les besoins en eau de refroidissement de la centrale seront assurés par une exploitation efficace de l'infrastructure existante de la centrale Genesee, en particulier par l'utilisation de la prise d'eau dans la rivière, de la station de pompage, de l'étang de refroidissement et du point de rejet dans la rivière Saskatchewan Nord. Ces synergies permettront de réduire les effets du projet sur l'environnement. L'eau retenue dans l'étang de refroidissement est puisée à même la rivière Saskatchewan Nord.

Le schéma d'implantation (figure 3) et le rendu conceptuel (figure 4) donnent une représentation du projet.

Les installations produiront des émissions atmosphériques à la source ainsi que des émissions fugitives. Les émissions atmosphériques à la source seront produites durant l'exploitation du projet et seront composées d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone, de monoxyde de carbone et de faibles quantités de composés organiques volatils et d'hydrocarbures imbrûlés. Les émissions fugitives seront produites durant la construction et l'exploitation par les moteurs, les bâtiments, les échappements et les événements de l'équipement.

Le projet emploiera une technologie évoluée reposant sur les turbines à gaz et à vapeur commerciale et sera conçu pour respecter les normes de la Clean Air Strategic Alliance (CASA) et satisfaire aux exigences de rendement en matière d'émissions atmosphériques du secteur de l'électricité de l'Alberta.

Ainsi, pour réduire les émissions atmosphériques, on installera des brûleurs à sec à faible émission de NOx sur les turbines à gaz, on utilisera une technologie efficace de réduction des émissions, on veillera à ce que la hauteur des cheminées soit adéquate et à ce que l'équipement utilisé fonctionne correctement.

La rivière Saskatchewan Nord continuera d'être la source de toute l'eau de refroidissement et d'appoint du projet. L'eau de refroidissement sera prélevée dans la rivière Saskatchewan Nord et dérivée vers l'étang de refroidissement existant en passant par la station de pompage existante.

Figure 4 Rendu conceptuel des unités 4 et 5 de la centrale Genesee



Comme nous l'avons décrit, le projet utilisera l'infrastructure existante de la centrale Genesee, plus précisément, la prise d'eau dans la rivière, la station de pompage, l'étang de refroidissement et le point de rejet existants. Ces synergies permettront de réduire les effets du projet sur l'environnement.

Aucune autre dérivation de l'eau de la rivière Saskatchewan Nord n'est nécessaire au-delà des volumes déjà autorisés aux termes des permis actuels autorisant la dérivation de l'eau émise par l'ESRD pour la centrale Genesee existante. Capital Power prévoit qu'il ne sera pas nécessaire de modifier l'actuel permis de dérivation pour repousser la date d'expiration et apporter certains ajustements aux conditions d'évacuation opérationnelle en raison des changements mineurs de la température de l'eau de l'étang de refroidissement (légère hausse), susceptibles de réduire la quantité d'eau rejetée dans la rivière Saskatchewan Nord en raison de pertes par évaporation accrues dans l'étang de refroidissement.

Les effluents liquides du projet seront notamment les eaux usées des procédés industriels, les eaux pluviales et les eaux usées domestiques.

Les eaux usées des procédés industriels et les eaux pluviales de la centrale électriques seront acheminées vers l'étang de refroidissement existant (figure 2). L'eau d'évacuation des eaux usées des procédés industriels provenant des générateurs de vapeur à récupération de chaleur est également acheminée vers l'étang de refroidissement actuel. L'eau d'évacuation de l'étang de refroidissement sera rejetée occasionnellement dans la rivière Saskatchewan Nord pour satisfaire aux exigences opérationnelles en matière de qualité de l'eau de la centrale Genesee.

Tous les rejets d'eau d'évacuation de l'étang de refroidissement dans la rivière Saskatchewan Nord auront lieu conformément aux conditions énoncées dans l'approbation de la centrale Genesee octroyée selon l'*Environmental Protection and Enhancement Act (EPEA)* et respecteront les critères d'évacuation établis par l'ESRD dans son approbation modifiée du projet.

Les eaux usées domestiques (toilettes, douches) de l'installation seront acheminées par un raccordement au système de traitement septique sur place.

Le projet comporte trois phases principales : la construction, l'exploitation et le déclassement. À chaque étape correspondent des activités principales décrites ci-dessous. Le calendrier du projet s'établit comme suit.

Demandes et approbations connexes	TR4 2013 – TR1 2015
Préparation du site	TR1 2015

Phase 1

Construction	TR1 2015 – TR2 2017
Date de mise en service	TR2 2017
Exploitation commerciale	2017 – 2052
Déclassement / Remise en état du site	2054 – 2058

Phase 2

Construction	TR1 2016 – TR2 2018
Date de mise en service	TR2 2018
Exploitation commerciale	2018 – 2053
Déclassement / Remise en état du site	2054 – 2058

Étant donné que le projet sera situé sur un site existant, les activités de préparation du site seront mineures. En particulier, il ne sera pas nécessaire de supprimer la végétation des zones

non perturbées, comme la forêt. Très peu de travaux de récupération de la couche arable, de nivellement et de préparation du site seront nécessaires. Le site est déjà prêt pour la phase de construction du projet. En outre, comme le projet sera situé sur un site existant, les effets potentiels du projet sur l'environnement seront réduits. L'assèchement du site ne sera pas nécessaire. La construction comprend la préparation du site, les travaux de génie civil, l'installation de l'équipement principal, le raccordement de l'équipement de traitement et de l'équipement auxiliaire ainsi que les travaux de finition. La mise en service de la centrale comprend la construction et le passage à la phase d'exploitation.

On prévoit que le projet sera en exploitation durant 35 ans. Durant son exploitation, la centrale sera arrêtée pour les activités de maintenance systématique.

Vers la fin de la durée du projet, les options de déclassement seront évaluées et dépendront des conditions futures du marché de l'électricité de l'Alberta.

EMPLACEMENT DU PROJET

Le projet est situé dans les quadrants sud-ouest et sud-est de la section 25, canton 50, rang 3, W5M, sur des terres appartenant à Capital Power. Le centre des unités 4 et 5 de la centrale Genesee est situé aux coordonnées géographiques suivantes :

N	53°	20'	38,8356"	WGS84
W	114°	17'	50,568"	

Les figures 1 et 2 présentent l'intégration du projet par rapport aux éléments naturels et artificiels de la région. La ville de Warburg, située à 16 km au sud, est l'agglomération la plus proche du site du projet. La collectivité autochtone la plus proche de la zone du projet est la Première nation de Paul. Elle est située à environ 16 km au nord du projet, sur la rive est du lac Wabamun. L'utilisation des terres à proximité immédiate de la zone du projet comprend notamment la production d'électricité, l'exploitation minière du charbon et l'agriculture. Le projet sera situé directement à côté de la centrale Genesee existante (unités 1 à 3).

Le projet est situé dans la zone de recouvrement du projet de centrale Genesee du règlement de zonage du comté de Leduc (règlement 07-08) et au sud du plan directeur d'aménagement Genesee (règlement 18-13). Le règlement de zonage du comté de Leduc (règlement 07-08) fournit les lignes directrices de l'aménagement industriel sur le site du projet. L'exploitation de centrales électriques fait partie des activités permises dans la zone de recouvrement du projet de centrale Genesee. Les seules contraintes à respecter sont les marges de reculement des routes et des propriétés, les plans d'aménagement paysager ainsi que les restrictions en matière de hauteur dans certaines parties de la zone. Les conditions générales relatives à la signalisation, entre autres, s'appliquent également.

Le plan directeur d'aménagement Genesee, qui s'applique aux terres situées au nord de la centrale, renferme des lignes directrices en matière de planification qui contribuent à intégrer le développement rural et commercial ou industriel tout en conservant les particularités naturelles, agricoles et sociales des petites collectivités qui caractérisent la région.

Le projet sera construit sur un site existant qui a été perturbé lors de la construction de la phase 3 du projet Genesee (2001 - 2005). Cet emplacement se trouve bien à l'intérieur des limites de propriété de la centrale Genesee existante. Le site demeure perturbé, car il sert actuellement de zone d'établissement de remorques-bureaux ainsi que de zone d'entreposage d'équipement dans le cadre de l'exploitation normale de la centrale Genesee. Le site consiste en une surface nivelée sur fond de gravier.

L'étang de refroidissement est utilisé par certaines espèces de poissons, de sauvagine, d'amphibiens et de mammifères aquatiques. La rivière Saskatchewan Nord, près de la prise d'eau et de l'exutoire, abrite différentes espèces de poissons, d'animaux sauvages et d'amphibiens. La région compte un certain nombre de terres humides au nord et au sud du projet, et on relève des zones de concentration et des corridors de déplacement de cerfs de Virginie et de cerfs mulet dans la zone où sera construit le projet.

L'habitation la plus proche se trouve au sud-ouest dans la section 32, canton 50, rang 2, W5M (32-50-2-W5M), soit à 1,9 km du projet. Les habitations à proximité du projet sont indiquées à la figure 2.

Le projet est situé dans la zone couverte par le Traité n° 6. Il se trouve à environ 15 km au sud des réserves Wabamun 133A et 133B de la Première nation Paul. Les Premières nations désignées pour la consultation dans le cadre du plan de consultation avec les Premières nations présenté à l'ESRD sont toutes signataires du Traité n° 6. En outre, Capital Power sollicitera aussi la participation de la Métis Nation of Alberta, région 4.

Capital Power, anciennement Edmonton Power et EPCOR, occupent le site depuis le début des années 1980. Actuellement, les terres proposées pour le projet ne sont pas utilisées à des fins traditionnelles par les peuples autochtones.

PARTICIPATION FÉDÉRALE

Le projet ne fera appel à aucun soutien financier de la part du gouvernement fédéral, n'utilisera aucun territoire domanial et ne fera l'objet d'aucune loi ni d'aucun règlement fédéral. Le projet n'entraînera pas de changements environnementaux au territoire domanial à l'extérieur de la province de l'Alberta ou du Canada.

La description du projet a été présentée à l'ACEE pour aider l'agence à établir la nécessité d'engager un processus fédéral d'évaluation des impacts environnementaux.

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Des modifications dans la qualité de l'air et des changements dans la qualité et la quantité des eaux de surface sont au nombre des effets environnementaux potentiels du projet.

Les installations produiront des émissions atmosphériques à la source ainsi que des émissions fugitives. Les émissions à la source seront produites durant l'exploitation du projet et seront composées d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone, de monoxyde de carbone et de faibles quantités de composés organiques volatils et d'hydrocarbures imbrûlés. Les émissions fugitives seront produites durant la construction et l'exploitation par les moteurs, les bâtiments, les échappements et les événements de l'équipement.

Le projet emploiera une technologie évoluée reposant sur les turbines à gaz et à vapeur commerciale et sera conçu pour respecter les normes de la Clean Air Strategic Alliance (CASA) et satisfaire aux exigences de rendement en matière d'émissions atmosphériques du secteur de l'électricité de l'Alberta.

La rivière Saskatchewan Nord, près de la prise d'eau et de l'exutoire, abrite différentes espèces de poissons, d'animaux sauvages et d'amphibiens. Des changements mineurs de la température de l'eau de l'étang de refroidissement (légère hausse) sont à prévoir et pourraient réduire la quantité d'eau rejetée dans la rivière Saskatchewan Nord en raison de pertes par évaporation accrues dans l'étang de refroidissement. Compte tenu de la faible réduction nette du volume d'eau rejeté dans la rivière toutes proportions gardées, on ne prévoit aucun effet sur la population de poissons et de leur

habitat.

On ne s'attend pas à ce que la construction et l'exploitation du projet produisent des changements dans la combinaison des espèces aquatiques, notamment les espèces en péril, étant donné qu'on ne prévoit apporter aucun changement matériel à la prise d'eau et à l'exutoire de la rivière Saskatchewan Nord.

Le couvert végétal sur le site est très limité. Compte tenu de l'étendue de la perturbation du sol dans la zone du projet, on considère que la valeur du terrain à proximité immédiate du projet (une installation industrielle active) en tant qu'habitat pour la faune est faible. La région compte un certain nombre de terres humides au nord et au sud du projet, et on relève des zones de concentration et des corridors de déplacement de cerfs de Virginie et de cerfs mulot dans la région où sera construit le projet.

L'exécution du projet ne devrait pas induire de changements chez les oiseaux migrateurs étant donné que le projet est situé sur une friche industrielle et que l'étang de refroidissement existant ne sera pas modifié.

Le projet est situé sur des terres perturbées adjacentes à la centrale Genesee déjà en place. On ne prévoit pas que l'exécution du projet modifiera l'environnement au point d'entraîner des répercussions sur les peuples autochtones, notamment des conséquences sur les droits issus de traités, sur les conditions socio-économiques, sur l'héritage matériel et culturel, sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles ou sur toute structure, site ou objet ayant une signification historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.

PARTICIPATION ET CONSULTATION DU PROMOTEUR AVEC DES GROUPES AUTOCHTONES

Capital Power a déjà échangé des renseignements dans le passé avec des groupes autochtones¹ à propos de ses activités sur le site Genesee, en plus des programmes de consultation officiels relatifs aux projets que Capital Power a menés à bien dans la région. En se fondant sur cette expérience, Capital Power consultera les collectivités énumérées dans le tableau 1.

Tableau 1 Groupes autochtones ayant un possible intérêt dans le projet

Groupes autochtones	Bureau de bande
Première nation de Paul	C.P. 89, Duffield, AB T0E 0N0 Personne-ressource : Keith Rain Téléphone : 780-892-2691
Nation crie d'Enoch	C.P. 29, Enoch, AB T7X 3Y3 Personne-ressource : Cordell Makokis Téléphone : 780-470-4505
Nation sioux des Nakotas d'Alexis	C.P. 7, Glenevis, AB T0E 0X0 Personne-ressource : Orlando Alexis Téléphone : 780-967-2225
Première nation d'Alexander	C.P. 3840, Morinville, AB T8R 1S3 Personne-ressource : Edwin Paul Téléphone : 780-939-5887
Métis Nation of Alberta, région 4	11724 95 Street, Edmonton, AB T5G 1L9 Personne-ressource : Métis Industry Relations (relations industrielles métisses) Téléphone : 780-944-9288

¹ Toute référence aux « groupes autochtones » englobe à la fois les Premières nations et les groupes métis.

La figure 1 indique l'emplacement des collectivités des Premières nations par rapport au projet. On ne retrouve aucune collectivité métisse dans la zone du projet.

Capital Power a entrepris un processus de participation et de consultation conforme aux directives de consultation de l'ESRD. Capital Power a élaboré un plan de consultation avec les Premières nations afin d'engager un processus de participation et de consultation significatif avec les Premières nations sur le projet et ses effets potentiels sur les droits issus de traités et les intérêts des Autochtones. Ce plan a été présenté à l'ESRD le 7 octobre 2013 afin de confirmer qu'il satisfait aux exigences des directives de consultation en matière d'exploitation des ressources et de gestion du territoire (*First Nations Consultation Guidelines on Land Management and Resource Development*) du gouvernement de l'Alberta (les directives de consultation). Les activités de consultation ou de participation avec les groupes autochtones concernant le projet commenceront au dernier trimestre de 2013.

CONSULTATION AVEC LE PUBLIC ET LES AUTRES INTERVENANTS (AUTRES QUE LES CONSULTATIONS AVEC DES GROUPES AUTOCHTONES CITÉES CI-DESSUS)

Capital Power a déjà ouvert le dialogue et a échangé des renseignements avec divers intervenants à propos de ses activités sur le site Genesee, en plus des programmes de consultation officiels relatifs aux projets que Capital Power a menés à bien dans la région. En se fondant sur cette expérience, Capital Power sollicitera la participation des intervenants suivants à son programme de consultation :

- les résidents de la région et plus précisément les résidents qui habitent dans un rayon de 5 km du site du projet;
- les administrations locales (comté de Leduc, villages de Warburg et Thorsby);
- les associations communautaires (Genesee Agricultural Society, Genesee Synergy Group, Leduc-Nisku Economic Development Authority, et autres);
- les groupes et les associations pour la protection de l'environnement;
- les entreprises locales et régionales;
- les groupes d'intérêt et les groupes de revendications;
- la GRC.

Capital Power a recours à un certain nombre d'outils de consultation continue pour communiquer les actualités sur ses activités à la collectivité. Elle emploie présentement les moyens de communication suivants et s'en servira pour diffuser des bulletins pendant toute la durée du projet :

- bulletins (4 à 6 par an);
- réunions trimestrielles du groupe de travail consultatif avec la collectivité (*Community Advisory Task Group [CATG]*);
- rencontres semestrielles avec le Conseil du comté de Leduc;
- rencontres semestrielles avec le Conseil du village de Warburg.

Les bulletins sont livrés au moyen de publipostages par code postal, de courriels et de lettres aux résidents habitant dans un rayon de 20 km de la centrale Genesee. Ces bulletins ont pour principal objectif d'informer les résidents de la région des activités en cours à la centrale Genesee et à la mine Genesee. La distribution de ces bulletins a commencé lorsque EPCOR (Capital Power) a lancé l'exploitation de Genesee au début des années 1980. Elle se poursuivra durant toute la vie utile du projet.

Le groupe de travail consultatif avec la collectivité est un groupe bénévole constitué de sept résidents locaux qui se réunissent trois fois par année afin de discuter de sujets concernant les activités de la centrale et de la mine Genesee.

Capital Power organise également des événements spéciaux à la centrale et à la mine Genesee, notamment une visite d'étude sur le terrain qui a lieu depuis quatre ans. En 2012, cet événement a attiré 230 personnes qui ont pu visiter la centrale Genesee ainsi que la mine Genesee.

Une fois par trimestre, Capital Power se réunit avec le Conseil du comté de Leduc et le Conseil du village de Warburg pour un déjeuner-causerie informel afin de communiquer les dernières nouvelles sur l'exploitation de la centrale et de la mine Genesee et pour prendre connaissance des projets à venir dans le comté et dans le village. Dans la mesure du possible, des synergies et des partenariats sont mis en place et des aménagements sont faits s'il y a lieu pour s'assurer que les activités de l'entreprise ne perturbent pas celles des collectivités locales.

Les consultations suivantes ont eu lieu avec les intervenants:

- un article sur le projet est paru dans le bulletin communautaire de Genesee en octobre 2013;
- les membres du groupe de travail consultatif avec la collectivité ont été mis au courant du projet lors d'une rencontre tenue le 19 juin 2013, et un complément d'information a été fourni lors d'une rencontre tenue le 16 octobre 2013;
- le conseiller de la division 7 du comté de Leduc a été informé du projet par courriel le 30 avril 2013;
- le projet a été débattu lors des déjeuners-causerie semestriels du 11 mars et du 12 septembre 2013. Les membres du Conseil du comté de Leduc et les membres du Conseil du village de Warburg étaient présents à ces déjeuners-causerie.

De plus, le public a été informé du projet :

- au moyen d'un article portant sur le Capital Power Energy Centre paru le 27 avril 2013 dans l'*Edmonton Journal*;
- Capital Power a annoncé son intention de construire le projet dans un communiqué de presse diffusé en décembre 2012.

Les principaux points débattus au cours des discussions mentionnées plus haut sont les suivants :

- des questions sur les autorisations réglementaires éventuellement nécessaires pour la réalisation du projet;
- l'emplacement précis et la superficie des installations;
- la capacité de production d'électricité du projet;
- le mode d'acheminement du gaz jusqu'au site du projet;
- le calendrier de d'aménagement du projet;
- le moment où les habitants de la région recevaient plus d'information.

Le public n'a exprimé aucune préoccupation.

Grâce aux rapports soutenus entretenus avec la collectivité de Genesee, Capital Power a pris connaissance d'inquiétudes historiques de certains propriétaires fonciers face aux activités de l'entreprise. Les inquiétudes et les commentaires exprimés par les intervenants sont les suivants :

- les effets potentiels des activités sur l'environnement local, en particulier en ce qui

- concerne l'air et l'eau;
- le bruit et la poussière produits par les activités de la centrale et de la mine Genesee;
- l'exode des collectivités et les effets socio-économiques potentiels provoqués par l'acquisition de terres et les fermetures de routes pour le récent agrandissement de la mine Genesee.

Les consultations sur le projet se tiendront d'une façon qui respecte ou excède la portée du programme d'engagement des participants (*Participant Involvement Program*) décrit dans le règlement 007 de l'AUC. Elles comprendront en effet la diffusion d'avis et la tenue de consultations personnelles.

Les consultations sur le projet seront axées sur les résidents qui habitent à proximité de la centrale Genesee et qui considèrent qu'ils ont un intérêt ou des préoccupations relativement au projet. La désignation de ces résidents se fera au moyen d'avis publics du projet, de l'information diffusée dans le bulletin de Genesee de la Capital Power et sur le site Web de l'entreprise ainsi que lors des journées porte ouverte prévues au calendrier. Une journée porte ouverte dans la région est prévue pour la fin de novembre 2013.

Les consultations personnelles avec les résidents qui ont manifesté un intérêt dans le projet consisteront en des rencontres privées, des échanges de courrier et des conversations téléphoniques, le cas échéant.